

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

commentaires et analyses

Ordre du jour allégé pour ce dernier conseil municipal de l'année. Cependant, comme c'est maintenant une habitude, c'est finalement dans les détails et les questions diverses que se cachent les informations intéressantes.

Toutefois, certains points de l'ordre du jour méritent toute notre attention et quelques commentaires.

— Présentation du projet Sports Nature sur la zone de Gluges :

Lors d'un précédent conseil, le maire nous avait fait part de son intention de développer des activités au sein de la zone de Gluges à côté du VVF. Ainsi Mr Pierre CIRCAL et Mme Emilie MAZET ont été invités à présenter leur projet pour le développement d'activités de loisirs avec pour objectif d'ouvrir 8 mois de l'année.

Commentaires : Il convient de préciser qu'à ce stade nous ne savons pas qui a été sollicité (mise en concurrence), ni quel processus de décision sera mis en œuvre, ni si un cahier des charges a été élaboré. Ainsi la présentation qui nous a été faite arrive comme un cheveu sur la soupe...

Plus fondamentalement, Mr Circal est un professionnel du tourisme et des canoës. La présentation s'est beaucoup appuyée sur le tourisme vert – qui est un abus de langage – a affiché le classement UNESCO « réserve biosphère » de la vallée de la Dordogne, sauvage, préservée et verte.

Contrairement aux affirmations qui ont été affichées, la vallée de la Dordogne n'est pas un espace préservé ! Bien au contraire, en 20 ans, les populations d'insectes vivant dans l'eau ont considérablement chuté ainsi que de nombreuses espèces de poissons. Les causes sont multiples, mais nos modes de vie, l'usage inconsidéré des pesticides, la sur-exploitation de la rivière, mais aussi le changement climatique, en sont les principales. Les températures excessives de l'eau et les niveaux d'étiage très bas l'été sont néfastes pour les salmonidés. En effet, une température de l'eau au-delà de 19°C est source de stress important pour ces poissons et au-delà de 25° elle devient létale. Les zones plus profondes sont alors le seul refuge pour leur survie. C'est pourquoi, maintenir des activités nautiques intenses sur toute la rivière est un non-sens écologique, notamment dans une zone classée Natura 2000 où l'on est sensé protéger la nature !

Nous ne sommes pas opposés à des activités mais compte-tenu des évolutions climatiques et des températures estivales élevées, notamment des eaux de rivières, des réserves totales et des sanctuaires doivent être mis en place et surveillés afin de préserver les dernières espèces endémiques.

De la même façon, le développement des activités VVT à grande échelle mériterait d'être encadré. En effet, la mode étant à l'électrique et à des moteurs surpuissants, plus aucune barrière n'existe pour s'aventurer au-delà des sentiers balisés au détriment de nombreuses espèces protégées, tout particulièrement à certaines périodes de l'année ou lors de la nidification.

Là aussi, on aimerait bien que nos élus, tout particulièrement ceux de Cauvaldor ou du Département, s'attachent à définir des réserves naturelles afin de préserver la biodiversité sur nos territoires au lieu d'autoriser notamment la destruction d'habitats d'espèces protégées pour favoriser le passage de quelques privilégiés avec des voitures de course sur-motorisées et particulièrement polluantes.

Disons-le clairement, le sur-tourisme et les activités de pleine nature non encadrées sont dévastateurs pour l'environnement.

Dans la présentation que nous avons eue, les questions environnementales étaient absentes. Nous souhaitons donc qu'avant toute décision, le sujet soit de nouveau porté devant le conseil municipal. Par ailleurs, la commission Environnement, qui ne s'est pas réunie depuis de très longs mois, aurait pu être mise à contribution pour définir un cahier des charges précis et demander aux instances intercommunales de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de réserves totales et de sanctuaires pour les espèces protégées et la préservation de la biodiversité.

— Attribution de subvention pour le voyage scolaire du Collège des 7 Tours

Le collège des 7 Tours sollicite une aide financière pour les enfants de 3ème qui feront un voyage scolaire en Normandie intitulé « Les plages du débarquement en Normandie ».
Le montant de ce voyage scolaire s'élève à 304,64€ par élève. Pour 13 élèves domiciliés sur la commune de Martel, le conseil municipal valide une participation à hauteur de 50€/élève.

— Convention de mise à disposition d'agents au SMECMVD (syndicat des eaux) à la suite du transfert de la compétence assainissement collectif

Le SMECMVD n'ayant pas de personnel dédié aux missions d'exploitation, il convient d'établir une convention qui précise les conditions de mise à disposition de notre personnel technique communal déjà dédié au service assainissement. Le personnel restera sous l'autorité communale et fera l'objet d'un remboursement annuellement.

— Création et renouvellement d'emplois

Le conseil municipal valide le renouvellement de 3 emplois de CDD arrivés à terme et la transformation d'un emploi permanent pour le grade de Rédacteur suite à une promotion interne.

— Proposition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des zones dédiées (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Nous avons tenu à faire remarquer que ce texte intégrait les projets de méthanisation industrielle condamnés par toute la communauté scientifique comme fortement polluants et au bilan énergétique inférieur à 1 !

La délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2024. En ce qui concerne la commune nous avons retenu la possibilité d'installer du photovoltaïque sur des parkings et/ou des bâtiments :

- - Parking Monti
- - Gendarmerie
- - Terrain ZA Brousse
- - Atelier communal
- - Internat du collège
- - Pôle enfance
- - Ancien dojo
- - Ancien gymnase + nouveau gymnase

Notre commentaire : Il est assez incroyable que le gymnase tout neuf n'ait jamais été doté de panneaux solaires dès la construction. Par ailleurs nous nous sommes battus pour que le PLUiH intègre des obligations environnementales et en énergies renouvelables – notamment le photovoltaïque – mais nos édiles intercommunaux sont restés sourds et ont présenté un PLUiH très loin des grands enjeux environnementaux. C'est d'ailleurs une des raisons qui nous a conduits, élus de l'opposition, à ne pas l'approuver et nous avons été les seuls ...

— Tarifs des régies communales 2025

Les tarifs des services communaux validés par le conseil municipal figurent en annexe de ce compte-rendu.

— Mayotte

Le conseil adopte une subvention exceptionnelle de 750 euros pour venir en aides aux habitants du département français de Mayotte. Elle sera transmise via le Secours Populaire.

— Informations et questions diverses

- Feuilleton du garage Chanon : nouvel épisode

Le maire nous informe d'un nouvel échec pour le rachat du garage Chanon et la relance d'un nouvel AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt).

A ce stade un petit rappel des faits s'impose :

- **17 janvier 2022** le bureau municipal décide d'acheter le garage Chanon pour des raisons « stratégiques » :

Considérant que le compte rendu du bureau municipal de Martel en date du 17 Janvier 2022, confirme le caractère stratégique de l'acquisition de cet ensemble immobilier tant pour atteindre ses objectifs de production de logements sociaux que pour restructurer et requalifier l'entrée de ville en associant commerce - artisanat et urbanité ;

- **14 février 2022** : Décision du Président de Cauvaldor et Maire de Martel de faire jouer le droit de préemption

- **23 février 2022** : Décision de l'Etablissement Public Fonction d'Occitanie d'acheter le garage Chanon pour le compte de la Mairie de Martel et pour la somme de 136 000 Euros.

- **26 janvier 2023** : **Il aura fallu attendre un an pour que ce sujet vienne en conseil municipal**, et encore la façon dont il est abordé sème le doute puisque c'est la cheffe de projet des petites villes de demain, dépendant de Cauvaldor, qui présente l'AMI (appel à manifestation d'intérêt).

Ainsi l'achat de ce garage délabré et pollué n'a jamais fait l'objet d'une décision en conseil municipal alors qu'il engage les finances de la commune, et les raisons stratégiques de l'achat varient au grès des documents consultés.

Les échecs de rachat se succèdent et un nouvel AMI va être lancé. Sera t-il présenté en conseil municipal ?

Affaire à suivre

- Une demande de subvention a été faite pour 30 élèves qui doivent aller à Mézel en sortie scolaire
- Ouverture du marché de Noël et du marché aux truffes

ANNEXE

| REGIES SALLES COMMUNALES | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | | |
| Si expo sans vente la salle est gratuite | | | |
| | | | |
| REGIE | Tarifs votés 2023 | Tarifs votés 2024 | Tarifs votés 2025 |
| Salle des Gardes | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | 20,00 € | 25,00 € | 25,00 € |
| Autre manifestation | 24,00 € | 30,00 € | 30,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | 26,00 € | 26,00 € | 26,00 € |
| Autre manifestation | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € |
| Salle Ancien Théâtre | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 45,00 € | 50,00 € | 50,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 45,00 € | 45,00 € | 45,00 € |
| Salle Duguesclin | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 50,00 € | 55,00 € | 55,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 50,00 € | 50,00 € | 50,00 € |
| Salle des Fêtes seule | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 82,00 € | 90,00 € | 90,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | 45,00 € | 45,00 € | 45,00 € |
| Autre manifestation | 45,00 € | 45,00 € | 45,00 € |
| Vestiaire | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € |
| Autre manifestation | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € |
| Salle des Fêtes + Vestiaire + Bar | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 100,00 € | 120,00 € | 120,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € |
| Autre manifestation | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € |
| Salle de l'ancien OT | | | |
| * Hiver (1er novembre au 31 mars) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 45,00 € | 50,00 € | 50,00 € |
| * Eté (1er avril au 31 octobre) | | | |
| Exposition | | | |
| Autre manifestation | 45,00 € | 45,00 € | 45,00 € |
| Location gratuite pour toutes les associations martelaises | | | |
| Location gratuite pour réunion, assemblée générale... | | | |